



MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'HABITAT, DE
L'URBANISME ET DU
CADASTRE



BILAN

Des 100 jours

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT,
DE L'URBANISME ET DU CADASTRE
DE JANVIER À MARS 2026



**MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'HABITAT, DE
L'URBANISME ET DU
CADASTRE**



100 JOURS

**Ministère du Logement, de
l'Habitat, de l'Urbanisme et
du Cadastre**



www.habitat.gouv.ga



100 JOURS

Sous l'impulsion du **Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**, la mise en œuvre de la politique gouvernementale s'appuie sur le Plan National de Croissance et de Développement (PNCD), cadre structurant de l'action publique visant à consolider le développement économique et social du Gabon.

À ce titre, le Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre, en sa qualité d'acteur clé des politiques de logement, de la gestion foncière ainsi que de la planification urbaine, œuvre à la traduction opérationnelle de cette vision, à travers des interventions structurantes au service de la décision publique et de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans ce cadre, les objectifs prioritaires du Ministère s'articulent autour de trois axes majeurs :

- Accroître l'offre de logements décents et accessibles ;
- Renforcer les outils de planification urbaine et garantir leur mise en œuvre effective ;
- Sécuriser juridiquement les droits fonciers et optimiser la mobilisation des ressources foncières au service du développement.

Au terme des cent (100) premiers jours d'action, le Ministère a enregistré des réalisations majeures à fort impact socio-économique. Celles-ci constituent un socle opérationnel solide pour la conduite de réformes structurantes, notamment en matière de politique foncière, de gouvernance urbaine et de développement de l'habitat.



www.habitat.gouv.ga

MOT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

“La santé, l’éducation, l’accès à l’eau potable et à l’énergie, le logement, la lutte contre la vie chère, la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la réduction de la précarité des emplois, sont au coeur de mes préoccupations quotidiennes.”

Brice Clotaire **OLIGUI NGUEMA**

Président de la République, Chef de l’État, Chef du Gouvernement

Extrait du discours prononcé lors de la cérémonie d’investiture du Président de la République Gabonaise, le 3 mai 2025



MOT DU VICE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

“Les gabonais attendent du Gouvernement des résultats qui soient rapides, qui soient concrets, et qui soient véritablement durables. Au titre des priorités des gabonais, il reste la question du logement dans sa globalité avec les différents pans du foncier. Il nous faut donc mettre sur la table du Gouvernement des actions qui soient porteuses et qui puissent répondre aux attentes des gabonais”.

Herman IMMONGAULT
Vice-Président du Gouvernement

*Extrait des propos lors du point sur le plan d'actions
des 100 premiers jours - L'union Sonapresse*

MOT DU MINISTRE DU LOGEMENT

“Notre vision est claire : travailler en étroite collaboration avec les équipes afin que, dans les trois premiers mois suivant la mise en place du Gouvernement, un certain nombre de terrains puissent être mis à la disposition des Gabonais dans des conditions de transparence, tout en assurant une communication plus lisible et régulière sur les logements actuellement en cours de construction.

L’objectif est qu’à l’horizon de la fin de l’année, les Gabonais puissent constater des avancées concrètes et percevoir une véritable dynamique dans le secteur du logement et de l’habitat”.

Mays **MOUSSI**
Ministre du Logement, de l’Habitat,
de l’Urbanisme et du Cadastre

*Extrait du discours lors de la visite des sites de la SNI le
11 janvier 2026*



1 394 logements en construction sur l'ensemble du territoire national



135 cartes du Grand Libreville à l'échelle 1/5000^e élaborées



MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'HABITAT, DE
L'URBANISME ET DU
CADASTRE



4 342 parcelles aménagées et commercialisées



Extension du sectionnement cadastral du Grand Libreville

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS



16 811 décisions de cession en toute propriété établies dont **11 811** transférées à la Conservation foncière



Densification du réseau géodésique dans **4** chef-lieux de département



6 textes modernisant l'administration foncière adoptés



Édition de **92** fiches signalétiques de bornes géodésiques

Tableau récapitulatif des réalisations des 100 jours

Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre

01



ACCÈS AU LOGEMENT ET PRODUCTION IMMOBILIÈRE

- 1) 552 logements et 4 bâtiments commerciaux en cours de construction par ADDOHA
- 2) 250 logements en cours de construction par le promoteur ONELINK Holding Groupe Gabon
- 3) 170 logements en cours de construction par le promoteur Le Rois des Chantiers
- 4) 166 logements en cours de construction par la SNI
- 5) 158 logements en cours de construction par le promoteur Urban Life (ANUTTC)
- 6) 80 logements en cours de construction par le promoteur Infra Group (CDC)
- 7) 50 logements en cours de construction par la société Maurel & Prom
- 8) 18 logements en cours de construction par le promoteur BMEC
- 9) 16 logements en cours de construction par le promoteur HONGMEN BTP
- 10) Commercialisation de 100 logements par la Société Nationale Immobilière
- 11) Inspections des sites dédiés aux projets de logements

02



AMÉNAGEMENT FONCIER ET PRODUCTION DE PARCELLES

- 12) 1 370 parcelles en cours de viabilisation par la SNI
- 13) 2 850 parcelles en cours de viabilisation par l'ANUTTC
- 14) 800 parcelles en cours de viabilisation par la CDC
- 15) 500 parcelles en cours de viabilisation par le promoteur Les Résidences Pour Tous
- 16) Commercialisation de 4 000 parcelles par la SNI
- 17) Commercialisation de 342 parcelles par le promoteur PH TP
- 18) Création d'un titre foncier en vue de l'aménagement de parcelles sur le site de la Plaine Ayémé, dans la Commune de Ntoun

Tableau récapitulatif des réalisations des 100 jours

Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre.

03



RÉGULARISATION FONCIÈRE DE MASSE (RFM) ET SÉCURISATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

19) Mise en place d'une task-force au sein de l'ANUTTC et de la SNI en vue d'accélérer le traitement de dossier en instance

20) Production de 8 787 décisions de concessions en toute propriété par l'ANUTTC

21) Production de 8 024 actes par la SNI

22) Inspections des réserves foncières ministérielles pour le projet de ville Lebamba II

04



RÉFORMES JURIDIQUES ET MODERNISATION DU CADRE FONCIER

23) Adoption de l'Ordonnance n°0006/PR/2026 du 26 février 2026 fixant le régime de la propriété en République Gabonaise.

24) Adoption du Décret du 26 février 2026 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Guichet unique de la propriété foncière.

25) Adoption du Décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°257/PR/MECIT du 19 juin 2012 réglementant les concessions et les locations des terres domaniales.

26) Adoption de l'Arrêté n°000008/MLHUC/MTMML du 27 février 2026 portant création, attributions et organisation de la Commission Interministérielle de régularisation foncière de masse du domaine portuaire d'Owendo.

27) Adoption de l'Arrêté n°000009/MLHUC/CAB-M du 24 mars 2026 portant création, attributions et fonctionnement du Comité chargé du suivi de la digitalisation des procédures foncières et ses E-services.

Tableau récapitulatif des réalisations des 100 jours

Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre.

04



RÉFORMES JURIDIQUES ET MODERNISATION DU CADRE FONCIER

28) Adoption de l'Arrêté n°000001/MLHUC/CAB-M du 14 janvier 2026 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission de Permanente des Textes du Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre

05



URBANISME ET PLANIFICATION URBAINE ET RURALE

29) Elaboration de 135 cartes à l'échelle 1/5000^e du Grand Libreville

30) Lancement des opérations d'orthophotographie à Lambaréné et Mouila

31) Elaboration des TDRs d'aménagements urbains de 12 sites stratégiques

06



MODERNISATION DU CADASTRE ET GOUVERNANCE FONCIÈRE

32) Amélioration et extension de 12 sectionnements cadastraux dans le Grand Libreville

33) Densification de réseau géodésique dans 4 villes provinciales (Ntoum, Moanda, Mounana et Mayumba)

34) Édition de 92 fiches signalétiques des bornes géodésiques dans quatre villes (Libreville, Mouila, Tchibanga et Port-Gentil)

07



ENCADREMENT DU SECTEUR IMMOBILIER ET QUALITÉ DE L'HABITAT

35) Renforcement de l'encadrement de la profession immobilière avec la proposition d'un projet de décret

36) Modernisation du cadre réglementaire de la construction de logements sociaux au Gabon par la révision d'un arrêté

Tableau récapitulatif des réalisations des 100 jours

Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre.

08



IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

37) Création de 660 emplois dans le cadre des projets de construction et d'aménagement de parcelles

09



COOPÉRATION INTERNATIONALE ET PARTENARIATS

38) Renforcement de la coopération bilatérale en matière de logement entre la Côte d'Ivoire et le Gabon

39) Participation du Gabon au deuxième Forum Urbain Africain (FUA2)

40) Mission de contrôle mixte Gabon - Cameroun pour la sécurisation des frontières

Bilan des 100 jours

ACCÈS AU LOGEMENT ET PRODUCTION IMMOBILIÈRE



ACCÈS AU LOGEMENT ET PRODUCTION IMMOBILIÈRE

Exposé à un déficit structurel estimé à 300 000 logements à l'échelle nationale, le Ministère a engagé une action soutenue visant à renforcer l'offre de logements accessibles et décents au bénéfice des populations. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de l'objectif 1.2.5 du Plan National de Croissance et de Développement (PNCD), relatif au développement d'une offre de logements accessibles.

À ce titre, un volume de **1394 logements est actuellement en cours de réalisation**, dans le cadre de partenariats public-privé déployés dans **les provinces de la Ngounié, de l'Ogooué-Maritime, de l'Ogooué-Lolo et de l'Estuaire**. Placés sous la supervision conjointe de la Direction Générale de l'Habitat et du Logement (DGHL) et de la Société Nationale Immobilière, ces projets visent à accroître significativement l'offre nationale tout en assurant le respect des normes de qualité, de durabilité et de sécurité des constructions.

Les réalisations en matière de construction de logements à l'échelle nationale se présentent comme suit :

1. Logements en cours de construction par ADDOHA

Dans le cadre du projet de construction porté par le groupe marocain ADDOHA, qui prévoit la réalisation de **1 276 logements**, un ensemble de 11 immeubles pour **552 logements et 4 bâtiments commerciaux** est actuellement en cours de construction sur le site de l'Alhambra.



ACCÈS AU LOGEMENT ET PRODUCTION IMMOBILIÈRE

2. Logements en cours de construction par le promoteur ONELINK Holding Groupe Gabon

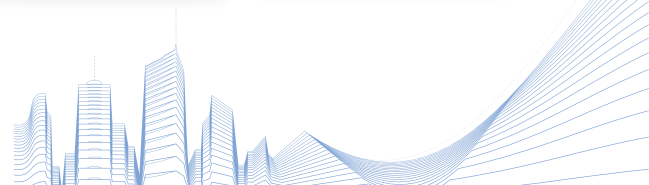
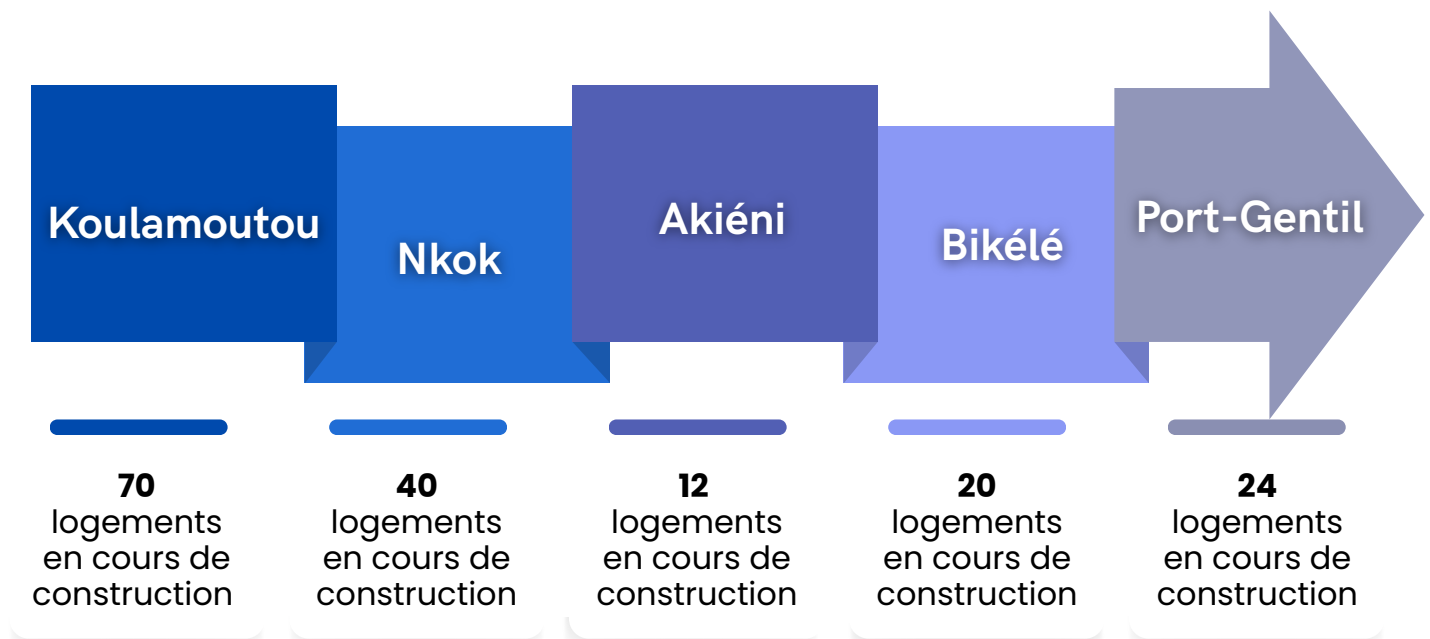
Dans le cadre du projet de construction de la ville moderne ASSOMO, qui prévoit la réalisation de **380 villas** destinées à la commercialisation et déclinées en plusieurs niveaux de standing, la société ONELINK assure l'exécution des travaux par tranches successives de 100 unités. À ce jour, **250 logements** sont en cours de construction au Stade de l'amitié.

3. Logements en cours de construction par le promoteur Le Rois des Chantiers

Le promoteur immobilier Le Rois des Chantiers conduit actuellement un programme de construction de **170 logements**, déployé sur plusieurs localités. Les réalisations se répartissent notamment entre **Mandji (50 unités)**, **Makongonio (40)**, **Malinga (40)** et **Ndendé (40)**.

4. Logements en cours de construction par la Société Nationale Immobilière (SNI) :

Dans le cadre des projets de construction en cours, un total de **166 logements** est actuellement en réalisation sur l'ensemble du territoire national par la SNI. Ces opérations se déclinent comme suit :



ACCÈS AU LOGEMENT ET PRODUCTION IMMOBILIÈRE



5. Logements en cours de construction par le promoteur Urban Life (ANUTTC)

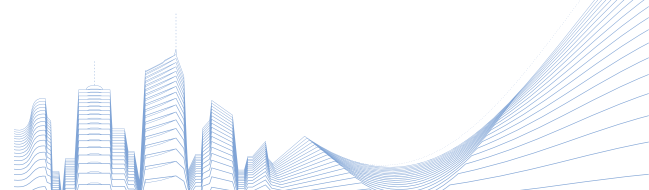
Le promoteur Urban Life réalise actuellement **158 logements en cours de construction**, dont **133** à Mangouba, au sein de la commune d'Akanda Hills, et **25** sur le site des 9 Provinces. Ce programme s'inscrit dans une ambition globale de **325 logements** à terme.

6. Logements en cours de construction par la société Maurel & Prom

Dans la province de la Ngounié, **la localité de Mandji** connaît une dynamique de développement avec la mise en œuvre d'un programme immobilier porté par la société Maurel & Prom. À ce jour, **50 logements** y sont en cours de construction, contribuant ainsi au renforcement de l'offre résidentielle et à l'amélioration des conditions d'habitat à l'intérieur du pays.

7. Logements en cours de construction par le promoteur BMEC

Dans la province de la Ngounié, la ville de **Lébamba** bénéficie d'une nouvelle impulsion en matière d'aménagement urbain grâce à un projet porté par le promoteur BMEC. À ce jour, **18 logements** y sont en cours de construction, contribuant ainsi au renforcement de l'offre en habitat et à la structuration progressive du tissu urbain.



ACCÈS AU LOGEMENT ET PRODUCTION IMMOBILIÈRE

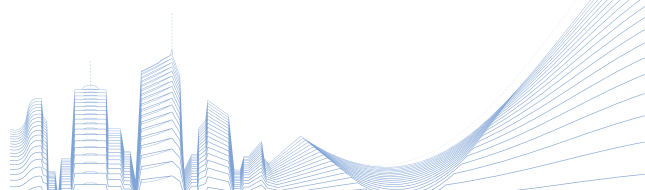
8. Logements en cours de construction par le promoteur HONGMEN BTP

Dans la commune de Ntoum, le promoteur HONGMEN BTP a engagé un ambitieux programme de construction de **1 000 logements au PK27**. À ce jour, **16 unités** sont actuellement en cours de construction, marquant le démarrage effectif de ce projet d'envergure.



9. Logements en cours de construction par le promoteur Infra Group (CDC)

Le promoteur immobilier Infra Group a engagé le développement d'un programme résidentiel de **80 logements**, illustrant sa contribution active à l'essor de l'offre immobilière. À ce stade, les travaux ont déjà été lancés, avec **10 unités** actuellement en cours de construction, marquant une première phase concrète de mise en œuvre du projet.



ACCÈS AU LOGEMENT ET PRODUCTION IMMOBILIÈRE

Tableau 1: Suivi de la construction de logements

LOCALISATION	NOMBRE DE LOGEMENTS À CONSTRUIRE	NOMBRE DE LOGEMENTS EN CONSTRUCTION	PROMOTEUR
Mangouba – Akanda Hills	300	133	ANUTTC/Urban Life
Stade de l'amitié	380	250	ANUTTC / One Link
Pont Nomba	80	10	CDC / Infra Group
Koulamoutou	70	70	SNI
9 provinces	25	25	Urban Life
Mandji	50	50	Le Roi des Chantiers
Lambaréné	50	50	Maurel & Prom
Makongonio	40	40	Le Roi des Chantiers
Malinga	40	40	Le Roi des Chantiers
Ndendé	40	40	Le Roi des Chantiers/ SABA BTP
Nkok	50	40	SNI

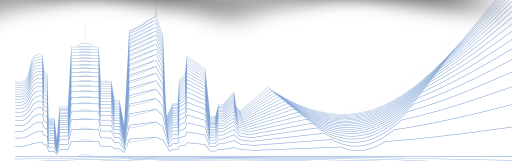
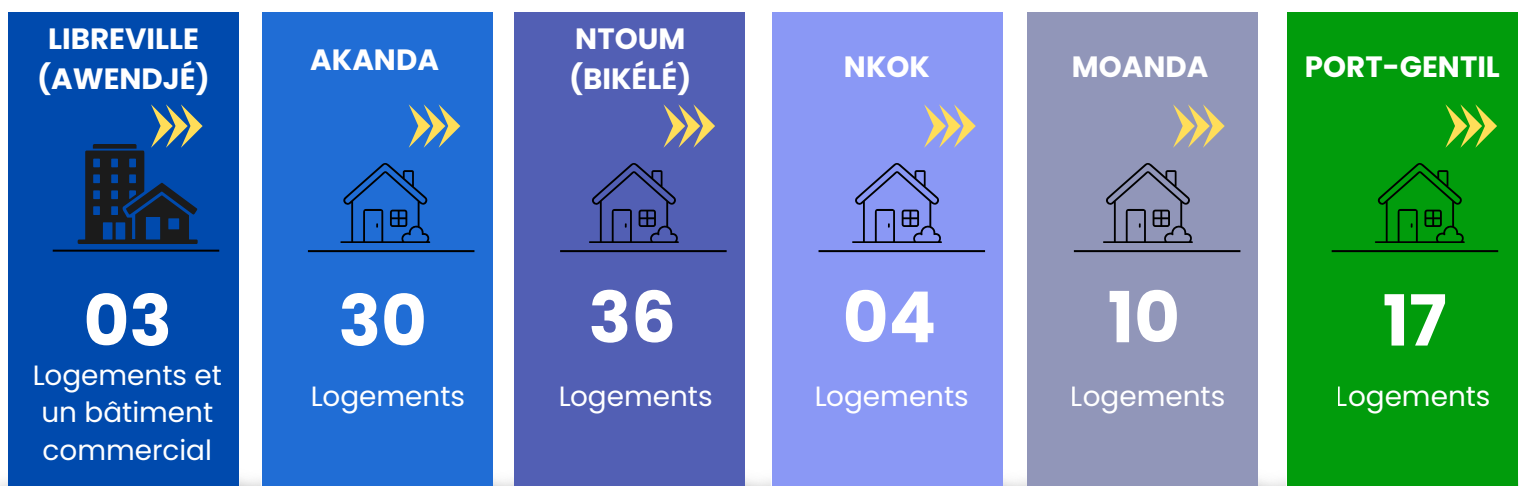


ACCÈS AU LOGEMENT ET PRODUCTION IMMOBILIÈRE

Alhambra	1276	552 logements et 4 bâtiments commerciaux	ADDOHA
PK27	1000	16	HONGMEN BTP
Lebamba	18	18	BMEC
Akieni	12	12	SNI
Bikele	100	20	SNI (logements inachevés qui seront restitués à la SNI)
Port-Gentil	24	24	SNI (dont 8 en construction pour Becuna)
TOTAL	3555	1394	

10. Commercialisation de logements par la Société Nationale Immobilière (SNI)

Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le déficit en logements, la Société Nationale Immobilière (SNI) a engagé la commercialisation de **100 logements** à travers le pays, marquant une avancée significative dans l'accroissement de l'offre d'habitat. La répartition de cette commercialisation se présente comme suit :



ACCÈS AU LOGEMENT ET PRODUCTION IMMOBILIÈRE

11. Inspections des sites dédiés aux projets de logements

Afin de garantir la bonne exécution des chantiers structurants dans la commune de Ntoum, en cohérence avec le développement de l'offre immobilière du Grand Libreville, le Ministère a conduit trois missions de contrôle visant à évaluer l'état d'avancement des travaux de construction.

Ces missions ont porté sur :

- le programme « Un Gabonais, une Parcelle » à Mfoulayong, mis en œuvre par le promoteur PH TP, visant la commercialisation de parcelles à coût social, avec un prix de cession fixé à **2 500 000 FCFA** ;
- le projet de **5 000 logements** réalisé par le promoteur BuildAfrik sur le site de Nkok ;
- le projet de **1 000 logements** porté par le promoteur Hong Men BTP.



ACCÈS AU LOGEMENT ET PRODUCTION IMMOBILIÈRE

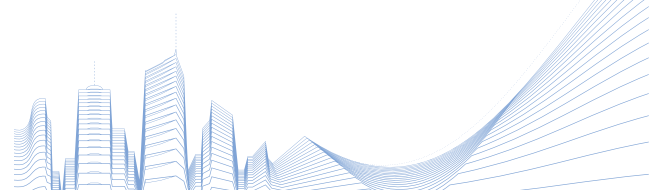
Les constats issus de ces missions mettent en évidence, s'agissant du programme « Un Gabonais, une Parcelle », **la finalisation des travaux d'ouverture des voiries ainsi que l'avancement des opérations de sécurisation foncière portant sur 110 parcelles.**

Pour le projet porté par le promoteur BuildAfrik , le promoteur **est en attente de validation des deux maisons témoins construites par les équipes techniques afin de lancer la construction des autres logements.**



Enfin, concernant le projet du promoteur Hong Men BTP, **la finalisation de la villa témoin a permis le lancement d'un programme pilote de 50 logements.**

La conduite de ces missions de contrôle permet d'assurer **le bon déroulement des chantiers, d'identifier les contraintes techniques, foncières, administratives et opérationnelles, et de sécuriser la livraison de logements de qualité, en phase avec les objectifs gouvernementaux en matière d'habitat.**



Bilan des 100 jours

AMÉNAGEMENT FONCIER ET PRODUCTION DE PARCELLES



AMÉNAGEMENT FONCIER ET PRODUCTION DE PARCELLES

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'aménagement, le Ministère du Logement recense actuellement **5 520 parcelles** en cours de viabilisation sur l'ensemble du territoire national. La répartition de ces aménagements se présente comme suit :

12. Par l'Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre (2850) :

- 1200 parcelles à Okolassi ;
- 850 parcelles à Nkoltang ;
- 800 parcelles à Bolokoboue.

13. Par la Société Nationale Immobilière (1370) :

- 300 parcelles à Mangouba (Akanda) ;
- 500 parcelles à Essassa (Ntoum) ;
- 200 parcelles à Nkok (Ntoum) ;
- 150 parcelles à Port-Gentil ;
- 100 parcelles à Moanda ;
- 100 parcelles à Franceville ;
- 20 parcelles à Akieni.

14. Par la Caisse des Dépôts et des Consignation (800) :

- 800 parcelles à Okolassi.

15. Par le Promoteur Les Résidences pour tous (500) :

- 500 parcelles à Okolassi.



AMÉNAGEMENT FONCIER ET PRODUCTION DE PARCELLES

16. Commercialisation de 4000 parcelles par la Société Nationale Immobilière (SNI)

Dans l'ensemble des 100 jours, la Société Nationale Immobilière (SNI) a commercialisé **4 000 parcelles** dans les principales agglomérations du pays, notamment dans le Grand Libreville, à Franceville, Moanda et Port-Gentil.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté affirmée de faciliter l'accès au foncier pour le plus grand nombre, en proposant une offre structurée, encadrée et adaptée aux besoins des populations. Cette commercialisation s'est répartie comme suit :

- 342 parcelles à Akanda ;
- 194 parcelles à Nkok ;
- 42 parcelles à Bikélé ;
- 2976 parcelles à Essassa ;
- 100 parcelles à Franceville ;
- 94 parcelles à Moanda ;
- 252 parcelles à Port-Gentil.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale d'accès au foncier, le Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre, à travers la SNI, a lancé la commercialisation de parcelles sur l'ensemble du territoire national.

Cette opération, officiellement lancée le 1er avril 2026 sur le site d'Essassa, dans la commune de Ntoun, s'inscrit dans la volonté du Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, **Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**, de faciliter l'accès à la propriété foncière pour tous les Gabonais.

Les parcelles concernées sont réparties entre le Grand Libreville (Mangouba, Essassa, Nkok et Bikélé), Port-Gentil, Franceville et Moanda. Lors de cette opération de commercialisation, le prix de cession des parcelles a été fixé à **5 500 FCFA** le mètre carré, soit **2 750 000 FCFA** pour la parcelle de **500 mètres carrés**. Ce tarif a été exclusivement appliqué au site d'Essassa dans le cadre de cette première phase.



AMÉNAGEMENT FONCIER ET PRODUCTION DE PARCELLES

17. Commercialisation de 342 parcelles par le promoteur PH TP

- 342 parcelles à Mfoulayong.

Soit un total de **4 342** parcelles commercialisées dans l'ensemble du territoire national.

18. Création d'un Titre Foncier en vue de l'aménagement de parcelles sur le site de la Plaine Ayémé, dans la commune de Ntoum

Dans le cadre du projet d'aménagement de parcelles destinées aux agents du Ministère de l'Éducation Nationale, et en application des Très Hautes Instructions du Chef de l'État, un titre foncier au nom de la République Gabonaise a été établi dans la commune de Ntoum, sur le site de la Plaine Ayémé, couvrant une superficie de **539 hectares**.

Cette action contribue à faciliter l'accès à la propriété pour les agents publics, tout en soutenant la politique nationale de développement de logements décents et accessibles. En outre, elle participe à l'urbanisation maîtrisée de la commune de Ntoum et à la réduction du déficit en logements, en mettant à disposition des parcelles viabilisées et juridiquement sécurisées.



Bilan des 100 jours

RÉGULARISATION FONCIÈRE DE MASSE (RFM) ET SÉCURISATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE



RÉGULARISATION FONCIÈRE DE MASSE (RFM) ET SÉCURISATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

19. Mise en place d'une task-force au sein de l'ANUTTC et de la SNI en vue d'accélérer le traitement de dossier en instance

L'objectif de cette task-force a été de réduire significativement le stock de dossiers en instance au sein de l'ANUTTC et de la SNI et d'optimiser la fluidité du circuit administratif. Cette dynamique a permis de mettre fin aux délais excessifs observés par le passé et de rétablir durablement la performance du service public foncier.

A cet effet, au cours des quatre premiers mois de l'année 2026, le Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre a établi plus de **16 811 décisions de cession en pleine propriété** au bénéfice des populations réparties sur l'ensemble des neuf provinces. **11 811** de ces dossiers a été transmise à la Conservation de la propriété foncière et des Hypothèques en vue de la délivrance des titres fonciers correspondants.

Ces dossiers se répartissent comme suit :



20. Les actes produits par l'ANUTTC

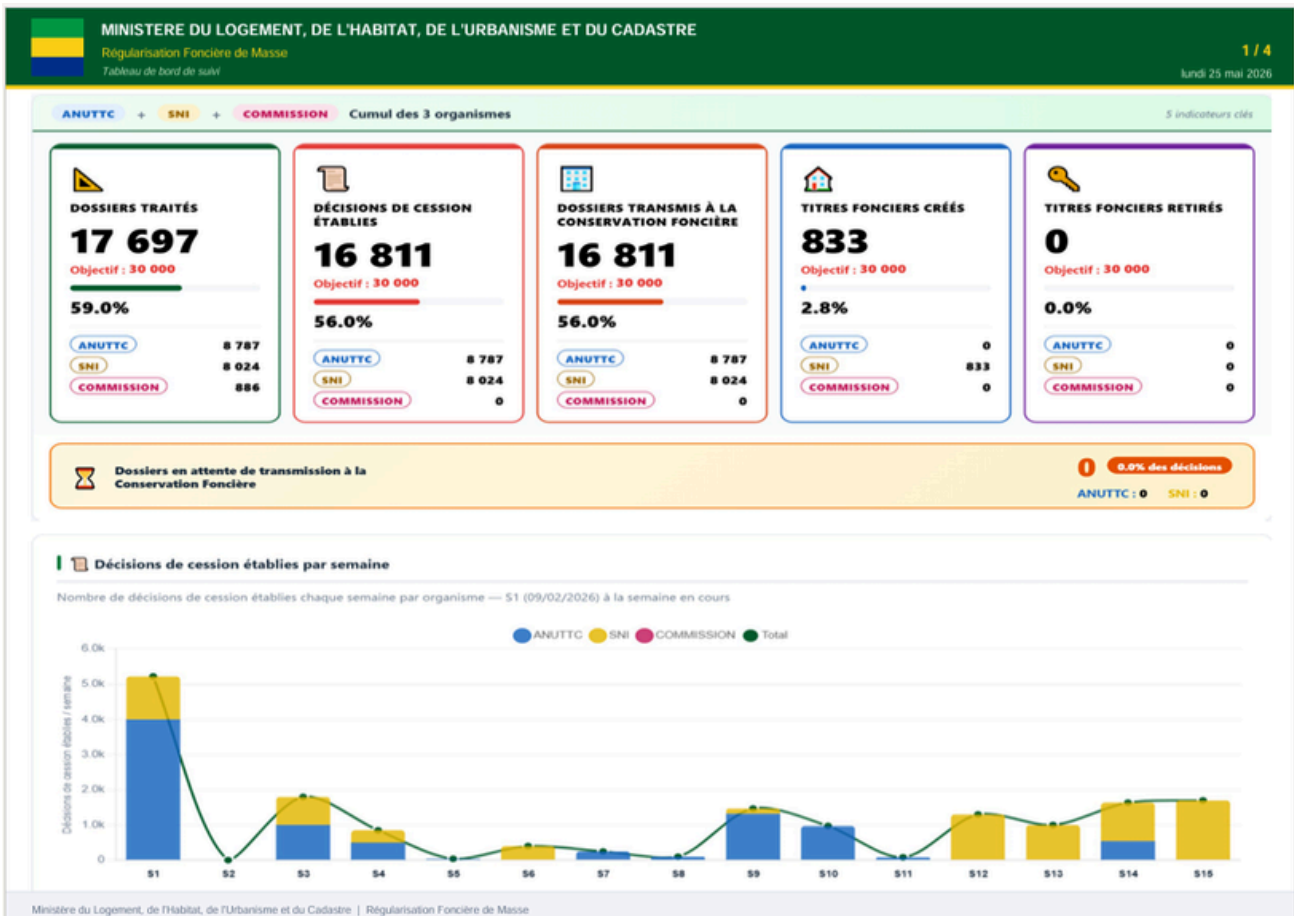
Dans le cadre des actions conduites par l'**Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre (ANUTTC)**, un total de **8 787** dossiers ont été traités et transmis à la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques.

RÉGULARISATION FONCIÈRE DE MASSE (RFM) ET SÉCURISATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

21. Les actes issus de la SNI

Au total, **8 024** actes ont été produits dans le cadre de l'opération de régularisation foncière menée par la **Société Nationale Immobilière (SNI)**. Parmi ces actes, l'ensemble de ces dossiers ont été transmis à la Conservation Foncière afin de produire les titres fonciers correspondants. Les décisions de cession ont déjà permis de créer **833 titres fonciers**.

Figure 1 : Suivi des décisions de cessions établies au 25 mai 2026 - Tableau de bord MLHUC



RÉGULARISATION FONCIÈRE DE MASSE (RFM) ET SÉCURISATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

En outre, un objectif global de traitement de **7 000** dossiers avait été assigné aux 9 directions provinciales du cadastre pour le premier semestre 2026.

A ce jour, **4 973** dossiers ont été traités (soit **71 %**), dont **3 651** reçus par l'ANUTTC, en vue de l'établissement des décisions en toute propriété. A date, **1 059 décisions** ont déjà été établies.

L'état d'avancement du traitement des dossiers dans les Directions Provinciales se décline ainsi qu'il suit :

Figure 2 : Suivi du traitement des dossiers au sein des Directions Provinciales au 05 mai 2026 - Tableau de bord MLHUC



RÉGULARISATION FONCIÈRE DE MASSE (RFM) ET SÉCURISATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Figure 3 : Suivi du traitement des dossiers au sein des Directions Provinciales au 05 mai 2026 - Tableau de bord MLHUC



22. Inspections des réserves foncières ministérielles pour le projet de ville Lebamba II

Dans le cadre du projet de ville Lebamba II, le Ministère a conduit, du 23 au 29 avril 2026, une mission à Lebamba et Mouila dans la province de la Ngounié.

Cette mission visait à **identifier et sécuriser les emprises foncières destinées à accueillir de futurs projets de logements et de parcelles aménagées.**

L'évaluation de la deuxième réserve foncière de Lebamba a mis en évidence des évolutions significatives du site, liées notamment à de récents travaux de voirie, à l'avancement des travaux d'électrification, ainsi qu'à la nécessité de renforcer les outils de planification.

Au regard de ces constats, les prochaines étapes portent sur :

- **l'actualisation des plans cartographiques ;**
- **l'intégration de la réserve au programme de Régularisation Foncière de Masse (RFM) ;**
- l'extension du périmètre de **500 hectares supplémentaires**, ainsi que le renforcement de la coordination avec les services des Travaux Publics.

Bilan des 100 jours

RÉFORMES JURIDIQUES ET MODERNISATION DU CADRE FONCIER



RÉFORMES JURIDIQUES ET MODERNISATION DU CADRE FONCIER

Réformes adoptées

Conformément à la décision du Conseil des Ministres, en sa séance du 12 août 2025, il a été mis en place le cadre normatif dédié à la **Régularisation Foncière de Masse (RFM)**. L'aboutissement majeur de cette phase fut l'adoption du décret n°0424/PR du 27 octobre 2025, portant création, attribution et fonctionnement de la commission ad hoc chargée de la régularisation foncière de masse dont le principal objectif est la délivrance de 50 000 titres fonciers.

Par la suite, le Ministère a engagé une refonte sans précédent de l'architecture juridique à travers l'adoption des textes juridiques suivants :

23. L'Ordonnance n°0006/PR/2026 du 26 février 2026 fixant le régime de la propriété en République Gabonaise.

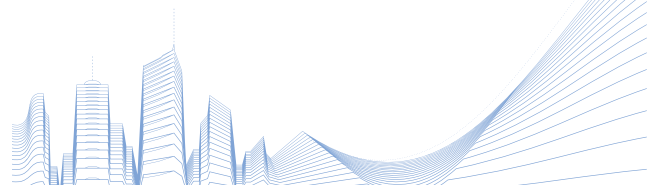
Ce texte qui abroge l'ordonnance n°000005/PR/2013 du 13 février 2011, ratifiée par la loi n°003/2012 du 13 août 2012 vise à renforcer la sécurité juridique du titre foncier. Désormais, le Titre Foncier acquiert l'autorité de la chose jugée. En renforçant les pouvoirs du Juge Judiciaire, il est mis fin à l'insécurité juridique par laquelle un titre pouvait être annulé par simple voie administrative, cela a fortement déséquilibré l'écosystème hypothécaire et les investissements. Le titre foncier est désormais, définitif, inattaquable, indivisible et imprescriptible.

24. Le Décret du 26 février 2026 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Guichet unique de la propriété foncière.

Le décret du 26 février 2026 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Guichet unique de la propriété foncière a été adopté afin de mettre un terme au parcours du combattant de l'usager.

Il regroupe les services de l'Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre (ANUTTC), la Direction Générale des Impôts (DGI), la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques (CPFH) ainsi que les juridictions judiciaires compétentes.

L'objectif est clair : la célérité optimale dans le traitement des dossiers notamment ceux de la régularisation foncière masse, la transparence des prestations, la centralisation des paiements et l'élimination des circuits de corruption.

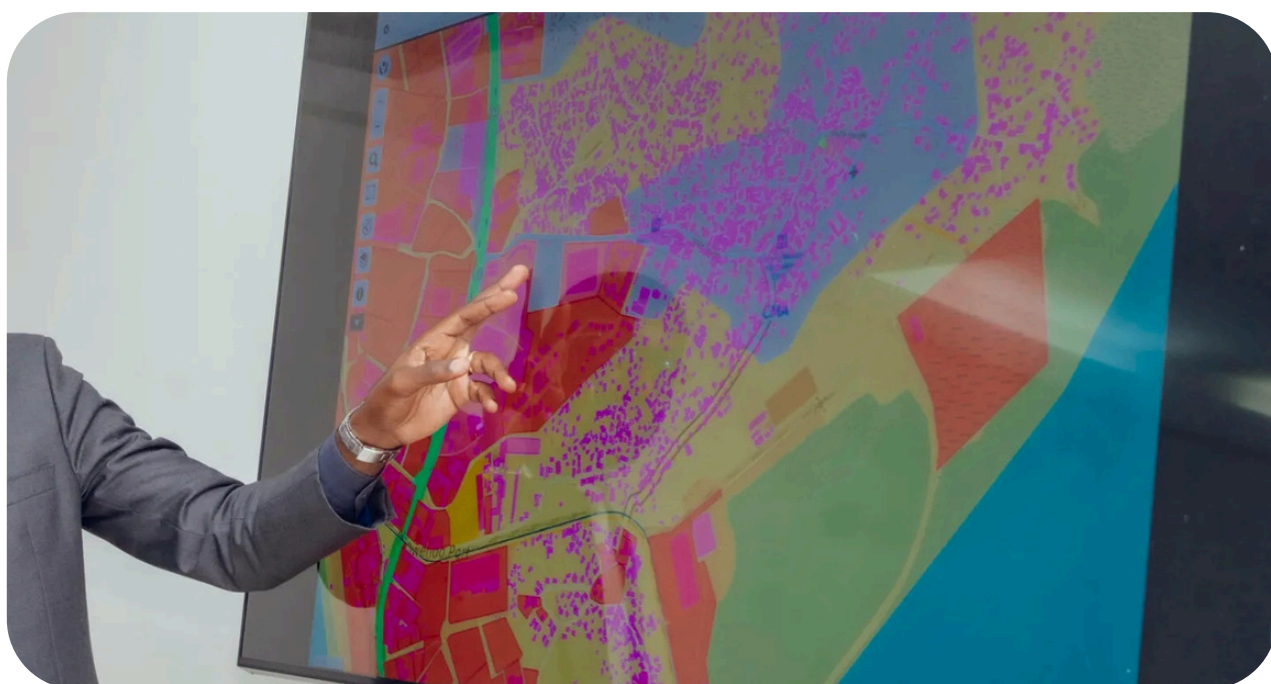


RÉFORMES JURIDIQUES ET MODERNISATION DU CADRE FONCIER

25. Le Décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°257/PR/MECIT du 19 juin 2012 réglementant les concessions et les locations des terres domaniales.

Le décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°257/PR/MECIT du 19 juin 2012 réglementant les concessions et les locations des terres domaniales a été adopté afin de mettre en place un régime dérogatoire concernant les délais de publicité lors de la phase administrative de l'immatriculation foncière.

Le délai de droit commun de 15 jours qui passe à 3 jours pour les opérations d'envergure de régularisation foncière permettra de fluidifier la délivrance des actes.



En outre, dans le cadre du lancement des opérations de régularisation foncière de masse, le Ministère a engagé **la préparation des opérations de régularisation des occupants situés sur les titres fonciers de l'Office des Ports et Rades du Gabon (OPRAG)**, dans la commune d'Owendo. Cette démarche structurante a conduit à l'adoption du texte suivant :



RÉFORMES JURIDIQUES ET MODERNISATION DU CADRE FONCIER

26. L'arrêté n°000008/MLHUC/MTMML du 27 février 2026 portant création, attributions et organisation de la Commission Interministérielle de régularisation foncière de masse du domaine portuaire d'Owendo

Pris en application des dispositions de la loi n° 20/2005 du 03 janvier 2006, le présent arrêté institue **une Commission interministérielle chargée de la régularisation foncière du domaine portuaire d'Owendo.**

Placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'Habitat, cette Commission a pour mission de structurer et sécuriser l'occupation foncière de cette zone stratégique.

À ce titre, elle est chargée notamment **de distinguer le foncier stratégique du foncier non stratégique nécessaire au développement des activités portuaires, de veiller au respect de l'emprise dédiée au tracé de la future voie de contournement, et d'identifier les emprises industrielles, les servitudes de passage ainsi que les zones de sécurité liées aux activités portuaires.**

Elle a également pour rôle de déterminer les périmètres nécessitant des opérations de morcellement partiel ou des schémas de restructuration foncière, et de délimiter les zones non aedificandi aux abords des cours d'eau et du littoral, afin de garantir la protection des écosystèmes et le respect des zones de recul réglementaires.



RÉFORMES JURIDIQUES ET MODERNISATION DU CADRE FONCIER

Par ailleurs, dans le cadre du processus de digitalisation de l'administration publique, le Ministère a engagé une réforme structurante visant à moderniser la gestion foncière, matérialisée par l'adoption du texte suivant :

27. L'arrêté n°000009/MLHUC/CAB-M du 24 mars 2026 portant création, attributions et fonctionnement du Comité chargé du suivi de la digitalisation des procédures foncières et ses E-services.

Le présent arrêté institue un Comité chargé d'assurer **le suivi de la mise en œuvre du processus de digitalisation des procédures foncières et de leurs e-services**, en vue de la mise en place d'un système d'information foncière intégré, en coordination avec les administrations compétentes et les opérateurs privés.

À ce titre, le Comité est chargé **d'inventorier les systèmes existants, de définir une stratégie de modernisation du cadastre et des procédures de régularisation foncière, d'élaborer, en lien avec les administrations sectorielles, les documents techniques préalables, ainsi que de concevoir l'architecture du futur système d'information foncière et d'en suivre la mise en œuvre.**

Cette avancée permettra de **simplifier et d'accélérer les procédures pour les usagers**, notamment à travers la possibilité d'introduire et de suivre à distance les demandes de régularisation foncière, contribuant ainsi à une administration plus accessible, transparente et efficace.



RÉFORMES JURIDIQUES ET MODERNISATION DU CADRE FONCIER

En outre, dans une logique de consolidation et d'actualisation du cadre réglementaire, le Ministère a engagé un processus de révision de plusieurs textes juridiques, en cohérence avec ses domaines de compétence et les priorités sectorielles. Cette démarche vise à renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des instruments juridiques encadrant les politiques publiques du secteur.

Afin de structurer ce processus de révision et d'évaluation, le Ministère a procédé à la mise en place de l'instance suivante :

28. L'arrêté n°000001/MLHUC/CAB-M du 14 janvier 2026 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission de Permanente des Textes du Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre

Cette Commission, présidée par le Secrétaire Général du Ministère, est chargée d'examiner, d'évaluer et de réviser les projets de textes juridiques élaborés par les différentes Directions Générales, en vue d'en assurer la conformité, la cohérence et l'opérationnalité. Elle constitue un levier essentiel pour renforcer la qualité normative, sécuriser les réformes engagées et accompagner la modernisation du cadre juridique du Ministère.

Le tableau ci-dessous présente les principaux projets de textes juridiques examinés par la Commission dans le cadre de l'exercice des 100 jours :

Tableau 2 : Projets de textes juridiques en cours d'examen par la Commission de Révisions du Secrétariat Général (MLHUC)

ADMINISTRATION	PROJET DE TEXTES JURIDIQUES
<p>Direction Générale de l'Urbanisme et des Aménagements Fonciers (DGUAF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de Décret n°33/PR/MHUC du 3 avril 2023 portant réorganisation de la DGUAF ; • Le projet d'Arrêté fixant les conditions de délivrance et de renouvellement de l'agrément d'aménagement foncier ; • Le projet d'Arrêté fixant les prix applicables pour la délivrance de l'agrément foncier ;

RÉFORMES JURIDIQUES ET MODERNISATION DU CADRE FONCIER

	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'Arrêté fixant les conditions de délivrance et de renouvellement de l'agrément d'aménagement foncier ; • Le projet d'Arrêté fixant les prix applicables pour l'évaluation du cadre bâti.
DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES ET DU CADASTRE (DGTTC)	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de Loi relatif au Cadastre Unique ; • La rédaction des normes sur les travaux topographiques et cadastraux en République Gabonaise.
Direction Générale de la Ville et des Paysages Urbains (DGVPU)	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de Loi d'orientation de la Politique Nationale de la Ville ; • Le projet de Décret instituant la Journée Mondiale des Villes et la campagne annuelle Octobre Urbain en République Gabonaise ; • Le projet de Décret de création de la Société Nationale de Réaménagement Urbain (SNRU) ; • La révision du Décret n 0139/PR/MATVAEPP portant journée nationale de la ville propre.
Direction Générale de l'Habitat et du Logement (DGHL)	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'Ordonnance portant Stratégie Nationale pour la Construction des Logements en République Gabonaise ; • Le projet d'Arrêté fixant les modalités de délivrances des autorisations d'exercer la profession d'Agent Immobilier en République Gabonaise ; • Le projet d'Arrêté fixant les modalités de délivrance de l'Agrément Technique d'agent immobilier en République Gabonaise ; • Le projet de texte portant modification du Décret N 0031/PR/MHU du 02/04/2023 portant réorganisation de la Direction Générale de l'Habitat et du Logement.

Bilan des 100 jours

URBANISME ET PLANIFICATION URBAINE ET RURALE



URBANISME ET PLANIFICATION URBAINE ET RURALE

29. Elaboration de 135 cartes à l'échelle 1/5000^e du Grand Libreville

Face à l'insuffisance d'outils de planification urbaine dans le Grand Libreville, contrariant la mise en œuvre d'une politique urbaine intégrée, tenant compte des dynamiques démographiques, des modes d'occupation des sols et de l'identification de zones stratégiques à fort potentiel économique, social et environnemental, le Ministère, à travers l'Institut National de la Cartographie (INC), a engagé une action structurante visant à renforcer les bases techniques de la planification urbaine et rurale.

À ce titre, l'INC s'est **mobilisé pour produire, dans des délais contraints, des bases cartographiques de référence** destinées à appuyer l'élaboration des principaux outils de planification, notamment le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et les Plans d'Occupation des Sols (POS).

Dans une première phase centrée sur les communes du Grand Libreville, **135 cartes à l'échelle 1/5000^e** ont été réalisées, avec la répartition suivante :



17 cartes à
Owendo

30 cartes à
Libreville

58 cartes à
Akanda

30 cartes à
Ntoum

URBANISME ET PLANIFICATION URBAINE ET RURALE

30. Lancement des opérations d'orthophotographie à Lambaréné et Mouila

Parallèlement, au niveau des capitales provinciales, l'INC a engagé des opérations d'orthophotographie, avec **une première réalisation à Lambaréné et une seconde en préparation à Mouila**. Outils de référence à haute précision, ces orthophotographies permettent d'améliorer significativement la connaissance du territoire, de fiabiliser les données d'occupation des sols et de renforcer la qualité des décisions en matière d'aménagement urbain et de développement territorial.



31. Elaboration des TDRs d'aménagement urbains de 12 sites stratégiques

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de ces projets d'investissement, la Direction Générale de l'Urbanisme et des Aménagements Fonciers (DGUAF) a élaboré **les Termes de Référence relatifs à l'aménagement urbain de 12 sites stratégiques, dont celui du projet de seconde ville, Libreville II**. Les TDRs concernent les aménagements des sites suivants : **Alarmitang, Mindoubé, Nkoltang, Mbouma Oyali, Route Fangui, Bavanga, Mikouelengui, Terre Nouvelle, Mibaka, Ntchengue, Mont Miyele et du projet Libreville II**.

Ces documents d'orientation définissent l'ensemble des études préalables nécessaires à la mise en œuvre des projets, notamment les enquêtes foncières, les études géotechniques, les études de sol, les études d'impact environnemental ainsi que les analyses socioéconomiques.

Cette étape, à la fois essentielle et structurante, constitue un préalable indispensable à l'élaboration des dossiers d'appels d'offres (DAO), conformément au Code des marchés publics, et au lancement effectif des travaux.



Bilan des 100 jours

MODERNISATION DU CADASTRE ET GOUVERNANCE FONCIÈRE



MODERNISATION DU CADASTRE ET GOUVERNANCE FONCIÈRE

32. Amélioration et extension du sectionnement cadastral dans le Grand Libreville

La Direction Générale des Travaux Topographiques et du Cadastre (DGTTTC) a engagé un processus d'harmonisation du sectionnement cadastral dans le Grand Libreville, afin d'améliorer l'organisation et la lisibilité du cadastre. **Cette démarche vise à doter l'administration foncière d'un référentiel cohérent, facilitant l'identification des parcelles et la gestion des titres de propriété.**

À ce titre, **12 sections cadastrales** ont été définies dans plusieurs zones stratégiques, notamment à Malibé 2, Bambouchine et Igoumié. Ces travaux permettent de structurer l'espace cadastral et de renforcer la fiabilité des données foncières.

La répartition des sections se présente comme suit : **Malibé 2 (3 sections), Bambouchine (4 sections) et Igoumié (5 sections).**

Ces travaux sont essentiels pour sécuriser les droits fonciers, réduire les conflits fonciers ainsi que les risques de chevauchement de parcelles et appuyer une gestion plus rigoureuse et transparente du cadastre.

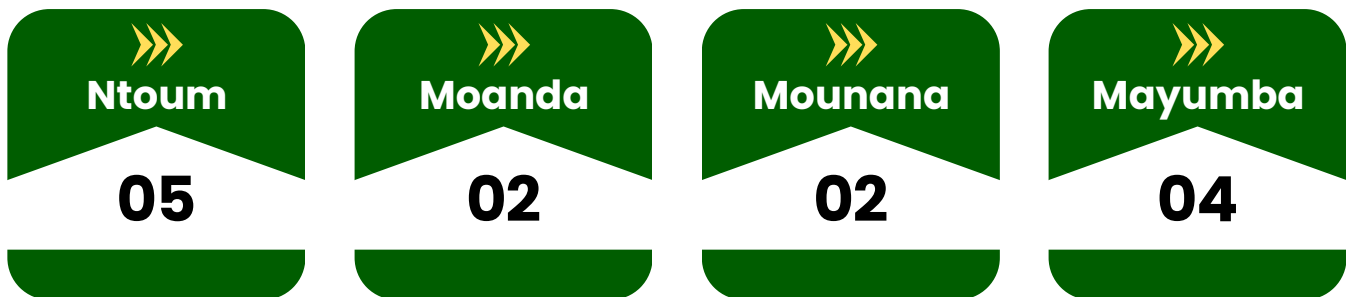


MODERNISATION DU CADASTRE ET GOUVERNANCE FONCIÈRE

33. Densification du réseau géodésique dans 4 villes provinciales

L'Institut National de la Cartographie (INC) a engagé des actions visant à renforcer les bases techniques pour le bornage des parcelles sur l'ensemble du territoire, afin d'améliorer la fiabilité des opérations cadastrales et de sécuriser le foncier. Cette démarche contribue à une meilleure identification des limites parcellaires, à la réduction des litiges fonciers et à une gestion plus rigoureuse du cadastre.

À ce titre, **un projet de densification des points d'appui du réseau géodésique** a été mis en œuvre dans plusieurs localités, la répartition se présente comme suit :

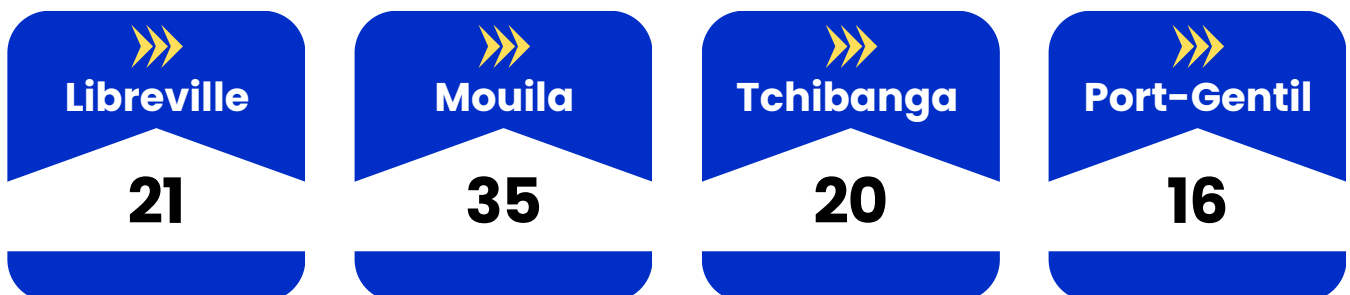


Cette opération permet d'améliorer **la précision des levés topographiques et de fiabiliser les opérations de bornage.**

34. Edition de 92 fiches signalétiques des bornes géodésiques

Parallèlement, pour les capitales provinciales, **92 fiches signalétiques des bornes géodésiques** ont été élaborées et mises à disposition des services techniques. Ces outils constituent un appui opérationnel essentiel pour les professionnels du secteur.

La répartition se présente comme suit :



Bilan des 100 jours

ENCADREMENT DU SECTEUR IMMOBILIER ET QUALITÉ DE L'HABITAT



ENCADREMENT DU SECTEUR IMMOBILIER ET QUALITÉ DE L'HABITAT

35. Renforcement de l'encadrement de la profession immobilière

Dans un contexte marqué par la multiplicité des acteurs nationaux et internationaux intervenant dans la promotion immobilière au Gabon, l'encadrement de la profession de promoteur et d'agent immobilier s'impose comme un levier structurant, afin de renforcer la régulation du secteur, garantir la transparence des transactions et assurer la protection des acquéreurs.

À cet effet, dans le cadre de l'exercice des 100 jours, la Direction Générale de l'Habitat et du Logement a élaboré **un projet de décret visant à compléter et opérationnaliser les textes d'application de la loi n° 006/2017 du 09 août 2017 portant réglementation de la profession d'agent immobilier en République Gabonaise. Ce projet constitue une étape clé vers une meilleure structuration du secteur et une professionnalisation accrue des acteurs.** Il sera transmis au Secrétariat Général du Gouvernement.



36. Modernisation du cadre réglementaire de la construction de logements sociaux au Gabon

Dans un contexte d'accélération de la production de logements sociaux, le renforcement de l'encadrement réglementaire du secteur constitue une priorité. La Direction Générale de l'Habitat et du Logement, a engagé **la révision de l'arrêté n°008/MUL du 07 avril 2015 portant cahier des charges générales relatif à la construction de logements sociaux en République Gabonaise.**

Alignée sur les orientations du Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État et Chef du Gouvernement, cette démarche vise **à garantir le respect des normes en matière d'architecture, de servitudes publiques et d'équipements afin d'améliorer durablement les conditions de vie des populations.**

Bilan des 100 jours

IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET EMPLOI



MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'HABITAT, DE
L'URBANISME ET DU
CADASTRE

IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

37. Création d'emplois dans le cadre des projets de construction et d'aménagement de parcelles

La mise en œuvre des projets de construction de logements et d'aménagement de parcelles a généré **447 emplois directs et environ 213 emplois indirects, traduisant leur impact socio-économique positif sur les territoires concernés.**

La répartition par projet se présente comme suit :

- Projet de construction de logements ADDHOHA à Alhambra (Akanda) : **66 emplois directs et 30 emplois indirects ;**
- Projet d'aménagement de parcelles SCI NDOSSI à Okolassi (Ntoum) : **50 emplois directs et 125 emplois indirects ;**
- Projet d'aménagement de parcelles SCI K.M.J à Nkoltang (Ntoum) : **128 emplois directs et 10 emplois indirects ;**
- Projet de construction de logements One Link au Stade de l'Amitié (Akanda) : **180 emplois directs ;**
- Projet d'aménagement de parcelles Résidence Pour Tous à Mfoulayong (Ntoum) : **16 emplois directs et 48 emplois indirects ;**
- Projet de construction de logements Urban Life à Mangouba (Akanda) : **7 emplois directs.**



COOPÉRATION INTERNATIONALE ET PARTENARIATS

38. Renforcement de la coopération bilatérale en matière de logement entre la République Gabonaise et la République de Côte d'Ivoire

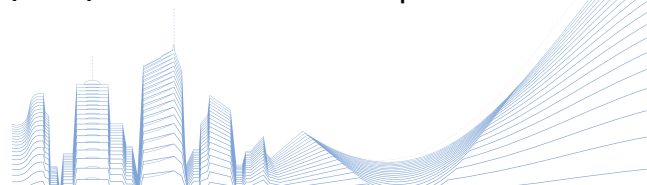
Dans le cadre du renforcement des partenariats stratégiques en matière d'habitat entre la République gabonaise et la République de Côte d'Ivoire, le Ministère a effectué une mission de travail en **Côte d'Ivoire du 19 au 21 février 2026**. Cette mission s'inscrivait dans une démarche opérationnelle visant à accélérer la mise en œuvre des programmes de construction de logements au Gabon, notamment avec le groupe ADDOHA, avec lequel une convention a été **signée le 13 février 2025** pour la réalisation de **5 000 logements** sur une période de sept (07) ans.

Les échanges ont porté sur les politiques publiques d'accès au logement, les mécanismes de financement ainsi que les modèles de production de logements à grande échelle. Ils ont permis de tirer des enseignements concrets de l'expérience ivoirienne en matière de développement immobilier et d'identifier des leviers d'adaptation au contexte gabonais.



La mission a également favorisé la mobilisation d'acteurs majeurs du **secteur immobilier, notamment Teyliom, Nhood Africa, PFO Africa et le Groupe Kaydan**, en vue d'explorer des approches diversifiées en matière de développement urbain, de structuration de projets et de mobilisation de financements.

Ces échanges ont abouti, le **mardi 24 mars 2026**, à la signature d'un protocole d'accord (MOU) entre la Façade Maritime du Champ Triomphal (FMCT), filiale du Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS), et Nhood Africa, portant sur la création de Nhood Services Gabon.

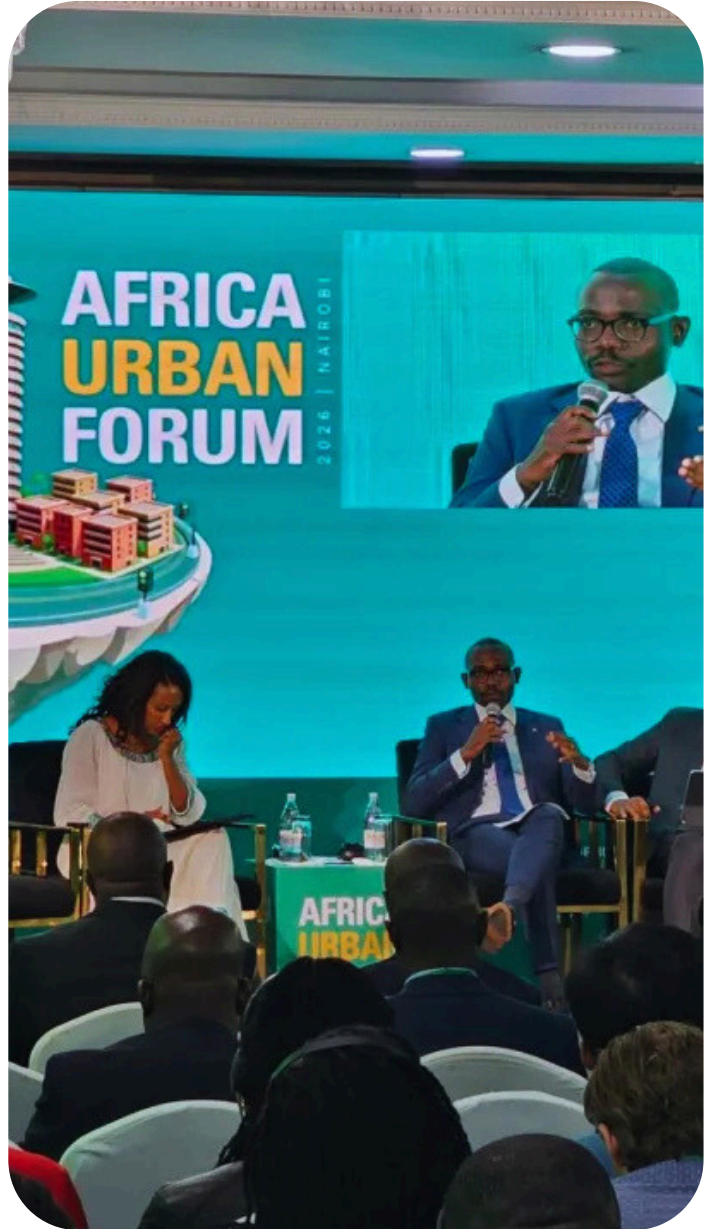


COOPÉRATION INTERNATIONALE ET PARTENARIATS

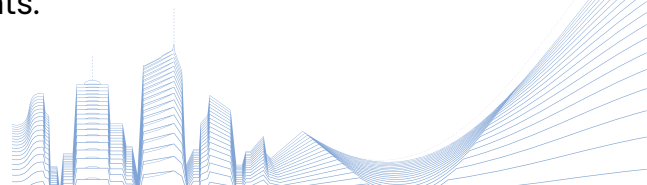
39. Participation du Gabon au deuxième Forum Urbain Africain (FUA2)

Dans le cadre de sa participation au deuxième Forum Urbain Africain (FUA2), tenu du 8 au 10 avril 2026 à Nairobi, le Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre a œuvré à positionner le Gabon comme un acteur engagé dans la transformation urbaine du continent.

Ce forum de haut niveau, réunissant des décideurs publics, des institutions internationales, des partenaires techniques et financiers ainsi que la société civile a constitué une plateforme stratégique pour mettre en valeur les réformes engagées par le Gabon, notamment en matière de digitalisation du foncier, de production de logements et de structuration de projets urbains intégrés.



Cette mission a également permis d'engager des échanges sur **l'installation d'un bureau pays d'ONU-Habitat à Libreville**, en vue de renforcer l'appui technique à la formulation des politiques publiques, à la modernisation de la gouvernance foncière et à l'accompagnement des projets urbains structurants.



COOPÉRATION INTERNATIONALE ET PARTENARIATS

Par ailleurs, des discussions ont été menées avec les responsables de Shelter Afrique, institution financière panafricaine spécialisée dans le financement de l'habitat et des infrastructures urbaines. **Ces échanges ont permis d'explorer des mécanismes innovants de financement en appui aux programmes nationaux de construction de logements et de production de parcelles viabilisées.**

À travers cette participation, le Gabon **renforce sa visibilité sur la scène internationale et consolide des partenariats stratégiques essentiels à la mise en œuvre d'une politique urbaine moderne, inclusive et durable.**

40. Mission de contrôle mixte Gabon-Cameroun pour la sécurisation des frontières

Dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale entre la République Gabonaise et la République du Cameroun, l'Institut National de la Cartographie (INC) a participé à une mission conjointe de contrôle, de suivi technique et de validation des travaux en vue de **la réalisation des opérations de stéréopréparation et de la construction d'une zone de calibrage à la frontière commune.**

Placée sous la coordination du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation, cette mission vise à **améliorer la précision de la délimitation frontalière et à renforcer la sécurisation des limites territoriales entre les deux États.**

À ce titre, les travaux réalisés ont permis l'actualisation cartographique du segment de la frontière Gabon-Cameroun situé entre les cours d'eau Kom et Ayina, contribuant ainsi à une meilleure connaissance et gestion de cet espace transfrontalier.



Bilan des 100 jours

PERSPECTIVES ET PROJETS STRUCTURANTS



PERSPECTIVES ET PROJETS STRUCTURANTS

En sa qualité d'acteur institutionnel chargé de la mise en œuvre des mesures présidentielles, le Ministère entend poursuivre les réflexions engagées sur la Réforme complète du foncier, la Régularisation Foncière de Masse et la Nouvelle Politique nationale de l'habitat, telles qu'issues des Grandes Décisions du Conseil des Ministres du 12 août 2025.

Cette orientation se traduit notamment, en matière agricole et avicole, par la mise en œuvre de la mesure présidentielle relative à l'interdiction de l'importation de poulet de chair, à travers la sécurisation foncière des sites dédiés aux activités d'élevage et de production agricole.



PERSPECTIVES ET PROJETS STRUCTURANTS

Dans ce cadre, les perspectives du Ministère s'articulent autour des axes suivants :



En matière de régularisation foncière

Au regard des forces et faiblesses identifiées dans le processus actuel, le Ministère prévoit la mise en œuvre des actions suivantes :

- Le lancement d'opérations de régularisation foncière portées par l'OPRAG, visant le morcellement de son titre foncier au bénéfice des populations occupantes dans la commune d'Owendo ;
- L'accélération de la digitalisation intégrale des procédures foncières, à travers la mise en place du dispositif « e-cadastre », permettant aux usagers d'enregistrer leurs dossiers, d'effectuer les paiements et de suivre leur traitement à distance.



En matière d'urbanisme

L'amélioration de la planification urbaine à l'échelle départementale et provinciale demeure une priorité stratégique. À ce titre, le Ministère entend :

- Poursuivre l'élaboration des outils de planification urbaine, notamment les Plans d'Occupation des Sols (POS) des capitales provinciales, dans le cadre du Programme de Développement Urbain du Gabon (PDUG), avec l'appui de la Banque mondiale ;
- Relancer le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) du Grand Libreville ;
- Lancer le projet Ville nouvelle (Libreville II), par un appel à manifestation d'intérêt international pour les études de conception de la future ville.



En matière de logement

Le Ministère demeure pleinement engagé dans l'augmentation de l'offre de logements et la mobilisation de financements structurants. À cet effet, il prévoit de :

- Renforcer les partenariats internationaux en vue de la mise en place d'un guichet de refinancement de l'habitat, en collaboration avec des partenaires techniques et financiers, notamment la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- Mettre en œuvre un programme ambitieux de construction de logements, à travers le lancement d'appels d'offres pour l'aménagement sommaire de lotissements et la réalisation de 5 713 logements dans la province de l'Estuaire et les capitales provinciales.

PERSPECTIVES ET PROJETS STRUCTURANTS

La répartition est suivante :

Tableau 3 : Plan de passation de marchés 2026 du MLHUC pour la construction de logements

LIBELLÉS	LFI 2026	NOMBRE D'UNITÉS
15 577 : Logement	45 268 116 734	5 713
Construction de 100 logements à Bavanga	2 000 000 000	100
Construction de 150 logements à Mbouma-Oyali	2 000 000 000	150
Construction de 150 logements à Tchengué 2	3 000 000 000	150
Construction de 300 logements à Mont Miyele	3 000 000 000	300
Construction de 3545 logements à Okolassi	17 000 000 000	3545
Construction de 50 logements à Akama Nkendze	1 000 000 000	50
Construction de 50 logements à Mbadi, Terre Promise et Mbass	1 000 000 000	50
Construction de 50 logements à Mibaka et RFRPahon	1 000 000 000	50
Construction de 50 logements à Pola et Mikouelengui	1 000 000 000	50
Construction de 500 logements à Mindoubé	5 000 000 000	500

PERSPECTIVES ET PROJETS STRUCTURANTS

LIBELLÉS	LFI 2026	NOMBRE D'UNITÉS
Opérateur-SNI	9 268 116 734	768
Construction de 100 logements Tchengué 1 (SNI)	2 000 000 000	100
Construction de 168 logements à Bikélé-Ntoum (SNI)	2 268 116 734	168
Construction de 500 logements à Angondje-Akanda (SNI)	5 000 000 000	500



FIN.

BILAN DES JOURS

100



Ministère du Logement, de l'Habitat, de
l'Urbanisme et du Cadastre



www.habitat.gouv.ga